



## CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry-Courcouronnes, le 3 juillet 2019

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Évacuation et prise en charge des occupants du quartier de la Cité de l'Air à Athis-Mons

---

Depuis 2015, 44 pavillons appartenant à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et 9 pavillons appartenant au bailleur social Immobilière 3F font l'objet d'une occupation illégale au sein du quartier de la Cité de l'Air à Athis-Mons. Des décisions d'expulsion successives des occupants ont été prononcées par la Justice en 2015, 2017 et 2018. Le concours de la force publique pour l'exécution de ces décisions a été accordé en juin 2019.

Ces logements, en état dégradé, doivent, pour certains, faire l'objet d'importants travaux afin d'y loger des fonctionnaires issus de la gendarmerie des transports aériens et de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) travaillant sur l'aéroport d'Orly. D'autres, trop délabrés, seront démolis.

Compte tenu de l'ancienneté des occupations et des situations de vulnérabilité de nombreux occupants, liée notamment à la présence d'enfants, le Préfet de l'Essonne avait décidé en septembre 2018 de confier une mission d'évaluation sociale et d'accompagnement renforcé des occupants à un opérateur public spécialisé dans l'accompagnement et le relogement de publics en situation de vulnérabilité sociale.

Ce travail social a permis, grâce à une évaluation approfondie de la situation des 83 ménages occupant le site, incluant dans de nombreux cas une mise à jour de leur situation administrative, de déterminer pour chacun des propositions adaptées et personnalisées d'orientation. Ainsi :

- 15 ménages en situation régulière ont reçu ou vont recevoir une proposition de relogement, avec hébergement provisoire, si nécessaire, afin de poursuivre l'accompagnement en cours ;
- les demandeurs d'asile se sont vus proposer par l'OFII une orientation vers des structures adaptées, en particulier en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA);
- pour les ménages en situation irrégulière, et sans préjudice des procédures en cours au titre du droit au séjour, des solutions d'hébergement d'urgence ont été proposées à tous en tenant compte des situations familiales.

Parmi l'ensemble de ces ménages, 23 ont d'ores et déjà fait l'objet d'une orientation avant même l'évacuation (7 relogements, 10 ménages orientés en CADA, 6 ménages orientés en CHRS).

Par ailleurs, 17 ménages, quelle que soit leur situation administrative, ont refusé de répondre à la démarche d'accompagnement qui leur a été proposée.

Depuis le 24 juin 2019, tous les occupants de la Cité de l'Air ont été individuellement informés qu'une solution de mise à l'abri leur était proposée et ont été invités à y recourir.

Le 3 juillet 2019, en exécution des jugements intervenus, le Préfet a fait procéder à l'évacuation des occupants dans le respect du droit et des personnes, en présence des services de l'État en charge de la cohésion sociale, du Service départemental d'incendie et de secours et d'intervenants sociaux de la Préfecture de Région. Cette évacuation a été organisée en étroite collaboration avec la commune d'Athis-Mons et les bailleurs propriétaires des lieux.

Lors de cette opération qui s'est déroulée sans trouble, il a été procédé à la mise à l'abri de toutes les personnes présentes sur site, soit 350 personnes.

60 % des propositions d'hébergement d'urgence se situent dans un rayon de moins de 10 kilomètres de la Cité de l'Air.

**Contacts presse :**

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)

**Ombeline QUELARD**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel [ombeline.quelard@essonne.gouv.fr](mailto:ombeline.quelard@essonne.gouv.fr)



@PREFET91



prefet.delessonne